

DEC140870DR15

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Guibert pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant renouvellement pour 4 ans à compter du 1er janvier 2011 de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe Fluzin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Guibert, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Guibert, délégation est donnée à M. Norbert Mercier, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Guibert et de M. Norbert Mercier, délégation est donnée à M. Bernard Gratuze, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 4 mars 2014

Le directeur d'unité
Philippe Fluzin